## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/20**

Impact du COVID-19 sur les finances communales

M. Michel Friche, PLR

L'Exécutif delémontain répond comme suit aux questions soulevées :

## Quelles sont les mesures que le Conseil communal entend mettre en place pour amortir ces dépenses extraordinaires ?

Le Conseil communal tient à souligner qu'il est encore trop tôt pour estimer les pertes de rentrées ou les surplus de dépenses qui sont ou seront liées à cette pandémie. La Commune s'est engagée sur plusieurs aides ponctuelles mais avant de savoir exactement les effets de cette crise, il faudra disposer de tous les éléments que la Ville n'a pas encore en sa possession et prendre langue avec le Canton et la Confédération afin de ne pas commettre de doublons.

De plus, actuellement, la préoccupation première de l'Exécutif reste bien évidement et essentiellement la santé de la population.

## Sachant que les réserves communales ont déjà été bien entamées pour équilibrer les comptes 2019, comment les Autorités communales vont-elles réagir pour éviter que la Ville ne sombre dans les chiffres rouges ?

L'Exécutif delémontain s'interroge sérieusement sur la portée de cette question. En effort, lors du dépôt de la question écrite, les comptes n'étaient pas encore publics et seuls le Conseil communal et la Commission de gestion et de vérification des comptes en avaient connaissance. Il est également bon de souligner que les propos tenus sont faux puisque la Ville n'a pas dû puiser dans les réserves pour équilibrer ses comptes mais a réalisé un bénéfice de l'ordre de 4 millions de francs avant amortissements extraordinaires et versements dans certaines provisions.

L'Exécutif delémontain espère donc pouvoir continuer sur cette lignée les prochaines années tout en sachant qu'il sera compliqué d'établir un budget 2021 avec des chiffres précis puisqu'il n'aura encore pas tous les éléments liés à la crise du COVID-19 en sa possession.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 17 août 2020